

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté d'Agglomération de THONON AGGLOMERATION, en date du 18 mai 2018, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique **unique**, durant trente-quatre jours consécutifs, **du JEUDI 14 JUIN 2018 au MARDI 17 JUILLET 2018**

sur les projets suivants :

- Modification n° du Plan Local d'Urbanisme d'ANTHY-SUR-LEMAN (M. n°1)
- Déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLU pour un programme de logements sociaux au lieudit « Ebaux Est » (DP n° 1)
- Déclaration de projet n° 2 valant mise en compatibilité du PLU pour un programme de logements situé situé Rue des Ecoles «Cœur de Village » (DP n° 2)

Monsieur BARRE Bernard, Ingénieur des études et techniques travaux maritimes, en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE comme commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Les pièces des dossiers et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'ANTHY-SUR-LEMAN aux jours et heures d'ouverture au public.

Les dossiers seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <http://www.cc-baschablais.com>, à la rubrique « Urbanisme ».

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du Code de l'Environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie d'ANTHY-SUR-LEMAN durant les heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- Par courrier, jusqu'au mardi **17 JUILLET 2018 (cachet de la poste faisant foi)** au siège de l'enquête publique : MARIE – COMMISSAIRE ENQUETEUR (préciser la procédure M. n° 1, DP n° 1, DP n° 2) 7, rue de la mairie – 74200 ANTHY-SUR-LEMAN, avec la mention (NE PAS OUVRIR).
- Par voie électronique, jusqu'au **mardi 17 JUILLET 2018 à 17 heures**, à l'adresse suivante : accueil@anthy-sur-leman.fr en indiquant comme objet : enquête publique (M. n° 1, DP n° 1, DP n° 2).

Les observations émises par courrier seront consultables et accessibles sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <http://www.cc-baschablais.com>, à la rubrique « Urbanisme ».

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie d'ANTHY-SUR-LEMAN pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **JEUDI 14 JUIN 2018 de 14 H 00 à 17 H 00**
- **SAMEDI 23 JUIN 2018 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **MARDI 17 JUILLET 2018 de 14 H 00 à 17 H 00.**

A l'issue de l'enquête, des copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie d'ANTHY-SUR-LEMAN pour y être tenues, sans délai de leur réception, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Elles seront également publiées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : : <http://www.cc-baschablais.com> à la rubrique « urbanisme ».

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Président de Thonon Agglomération.

MAIRIE D'ANTHY-SUR-LEMAN - jours et heures d'ouverture au public (sauf jours fériés)

Lundi – mercredi – jeudi – vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Mardi de 14 h 00 à 16 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00